

les mêmes cette année qu'avant la poursuite.

M. BIRD: L'explication de l'honorable député est très bien, mais il devait savoir que la cause était pendante au moment où il prononçait ces paroles.

L'hon. M. STEVENS: Les poursuites n'avaient pas été intentées, et le ministre des Finances, s'il était ici, confirmerait ce que je dis, j'en suis sûr. C'est après le discours et après ma motion pour renvoyer toute l'affaire au comité des banques et du commerce, que j'ai appris pour la première fois qu'on allait intenter des poursuites.

M. BIRD: Je veux dire que mon honorable collègue devait savoir que l'affaire viendrait devant les tribunaux.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable collègue me permettra de le corriger encore une fois. Je n'ai jamais rien su jusqu'au jour où l'on m'en fit part, et cela était postérieur à mon discours et à l'inscription de mon projet de résolution à l'ordre du jour. J'ai indiqué les raisons pour lesquelles j'avais retiré ma proposition.

M. BIRD: Je suis obligé d'accepter la parole de mon honorable collègue, mais je me rappelle très bien qu'on savait un peu partout dans le pays que le ministre des Finances avait décidé de faire faire une enquête judiciaire. Toutefois...

L'hon. M. STEVENS: Je ne peux pas laisser mon honorable collègue insinuer que ma déclaration est inexacte. Je répète encore une fois ce que j'ai dit: Le procès n'était pas intenté et on n'avait pas donné à entendre au public qu'il y aurait des poursuites, avant que je fasse ce discours ou que je fasse inscrire mon projet de résolution à l'ordre du jour.

Si le ministre des Finances était à son siège nous pourrions nous adresser à lui pour avoir la permission de faire une déclaration prouvant cela hors de tout doute. Je demande à mon honorable ami de ne pas m'imputer de propos inexacts, même indirectement.

M. BIRD: Je puis affirmer à mon honorable ami que telle n'est pas mon intention. J'ai cité des extraits de son discours de très bonne foi, plutôt pour montrer son enthousiasme de la dernière session et il me semble que cette partie de son discours fait voir quel bel enthousiasme l'animait. Le sujet de son interruption n'aurait quelque valeur que si les tribunaux avaient rempli l'ardent désir qu'il exprimait dans son discours, mais il lui sera très diffi-

cile de prétendre qu'ils l'ont fait. Je veux revenir à la ligne de conduite adoptée par le ministre des Finances. Je désire être très modéré dans mes accusations d'inconséquence contre le ministre, mais à la lumière de ses actes d'il y a dix ou douze ans, quand la loi des banques a été refondue, je crois qu'il lui sera difficile d'échapper à cette imputation, du moins jusqu'à un certain point. Le revision de la loi des banques a eu lieu pendant la session de 1909 et 1910, alors que le ministre actuel des Finances possédait ce portefeuille. Dès le début de la session et en réponse à une question de M. Borden, le ministre des Finances (M. Fielding) a dit au sujet de la revision de la loi des banques: "L'affaire est très avancée et la loi sera présenté de bonne heure, au cours de la session."

Plus tard, en réponse à une question, il disait: "Nous nous proposons de présenter une loi des banques cette session-ci." Le 14 février, dans la même session, en réponse à M. Foster, le ministre des Finances (M. Fielding) dit qu'il allait proposer une loi "qui ne serait pas plus longtemps retardée". Plus tard, encore en réponse à M. Foster, il fait observer que la loi avance, mais que tout dépend des autres affaires de la Chambre. Si la session est prolongée, la loi sera présentée à cette session, sinon, à la prochaine session. Vers la fin de la session et en réponse à M. Emmerson, il dit qu'on n'aura pas le temps de la présenter cette session-là. L'année suivante, l'opposition protesta vivement et le bill fut présenté le 15 décembre 1910, au début de la session, mais on ne s'en est pas occupé avant le 31 mars suivant, alors que M. Lennox demanda d'agir. La prétention de M. Lennox était que de graves faillites de banques s'étaient produites au cours de ces dix années. Le ministre des Finances lui répondit alors:

Mais, si les circonstances rendaient la chose nécessaire, il n'y aurait pas grand mal, je crois, à prolonger pour un an, par une loi exceptionnelle, l'existence des banques. La chose ne saurait préjudicier à personne... la remise ne ferait, je crois, souffrir aucun intérêt public de quelque importance.

M. Foster insista aussi fortement pour que le gouvernement procédât à l'étude du bill. Le 4 avril 1911, le ministre des Finances (M. Fielding) remet encore la question et le 11 mai de la même année, il annonce que le gouvernement présentera un projet de loi accordant une extension de charte d'un an aux banques. Mais le cabinet n'était pas destiné à étudier ce bill, car, l'année suivante, d'autres occupaient les sièges du gouvernement et, dans les débats de la session suivante, je constate que le nouveau gouvernement adopte la même tactique de délais. Au début de la session, M. Lemieux demande si l'on va agir